

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du MARDI 25 JUIN 2019 à 18 h 30

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 25 juin 2019 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 14 juin 2019, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Étaient présents : M. TREY D'OUSTEAU Pierre, Mr AMELING Christian, Mme BARRAULT Simone, M. VINDIS Marcel, Mme LAPEYRE Jacqueline, M. MEYNARD Jean-Claude, Mme JUILLIA Jacqueline, Mr ZALATEU Jean-Jacques, Mme VERLHAC Jacqueline, Mr BORDES Michel, Mme OGIER Marie, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme TOBELI Sylvie, Mme LAMY Laurence, Mr VIDAL Jean-Christophe, Mme LAMARTINE-GEOFFROY Céline, Mme CHATOT Magali, Mme VILLA Pierrette, Mme FERRAND Isabelle, Mr SIMONITI Jean-Claude, Mme BIFFIGER PEYRANI Isabelle, Mr DUBOIS Louis-Paul, Mr RAYSSAC Pascal.

Étaient représentés :

- Monsieur LEMAIRE Jean-Marc pouvoir à Monsieur VINDIS Marcel.
- Monsieur LAUZZANA Michel pouvoir à Monsieur TREY D'OUSTEAU Pierre.
- Monsieur DEGUIN Gérard pouvoir à Madame FERRAND Isabelle.
- Madame PAILHORIES Anne pouvoir à Monsieur AMELING Christian.

Absents :

- Madame ALEMAN Marie-Noëlle.
- Monsieur VINCENT Jeanne.

Monsieur Christian AMELING a été désigné secrétaire de séance.

2019.31 - OBJET 48^{ème} RT : Jumelage avec la 5^{ème} compagnie.

VOTE : Pour : 27

Mes Chers Collègues,

Chacune des compagnies du 48^{ème} Régiment de Transmissions est jumelée avec une Commune de l'Agglomération Agenaise, pour Bon-Encontre la 6^{ème} compagnie le fut jusqu'à sa dissolution en 2017.

Aujourd'hui, le Commandant de la 5^{ème} compagnie nous informe que le 48^{ème} Régiment de Transmissions lui a proposé de reprendre le jumelage de la Ville de Bon-Encontre et accepte avec plaisir.

Dès lors, il convient de formaliser ce jumelage par un pacte rédigé par le Commandant de la 5^{ème} compagnie et présenté en **ANNEXE 3**.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir acter cette collaboration en autorisant Monsieur Le Maire à signer le pacte de jumelage et tous documents afférents à cette affaire.

Je vous en remercie.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

PREND ACTE de la collaboration avec la 5^{ème} compagnie du 48^{ème} RT.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le pacte de jumelage et tous documents afférents à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 27 juin 2019

Pour copie conforme

Le Maire,

Pierre TREY D'OUSTEAU

